

Politique de l'emploi: lignes directrices pour 2007 (décision 2005/600/CE)

2006/0271(CNS) - 15/02/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Jan **ANDERSSON** (PSE, SE), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission des affaires sociales et approuve la proposition de la Commission avec l'unique amendement approuvé en commission au fond.

Celui-ci demande qu'on lui accorde le temps nécessaire (pas moins de 5 mois en tout état de cause) pour remplir son rôle consultatif tel que défini à l'article 128, par. 2 du traité, dans le cadre de la révision complète des lignes directrices pour l'emploi, prévue pour 2008.